

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire ajournée de ladite municipalité tenue le 16 juin 2015, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2015-279 décrétant un emprunt et une dépense de 1 775 900,00 \$ aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection du sentier cyclable l'Estriade.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 3 août 2015.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Fait à Granby, Québec, ce septième (7^e) jour du mois d'août deux mille quinze (2015).

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



Judith Desmeules

Judith Desmeules